

Erratum :

Ronald Andersen

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.5.1 du bulletin du 16 janvier 2009 (Vol. 6, n° 2). L'avis relatif à la cessation de fonction de M. Ronald Andersen à l'égard de firme Groupe Merrel inc. aurait dû se trouver dans le tableau concernant les conseillers en valeurs et non dans le tableau concernant les courtiers en valeurs.

L'erratum a été publié dans la section 3.5.1. du bulletin du 23 janvier 2009 (Vol. 6, n° 3).